

PROCES-VERBAL DE LA 41e SEANCE

Président : M. **ALPMAN** (Turquie)
(Vice-Président)
puis : M. **MROZIEWICZ** (Pologne)
(Président)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL, EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR RELATIFS A LA SECURITE INTERNATIONALE ET DECISIONS A LEUR SUJET (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2.750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.1/46/PV.41
6 décembre 1991

En l'absence du Président, M. Alpman (Turquie), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 20.

POINTS 67 ET 68 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL, EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR RELATIFS A LA SECURITE INTERNATIONALE ET DECISIONS A LEUR SUJET

M.HASSAN (Soudan) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit permis, pour commencer, de féliciter le Président de la manière excellente et très efficace dont il dirige les délibérations de la Première Commission. Grâce à sa compétence et à ses qualités de diplomate chevronné, les **travaux** de la Commission ont jusqu'à **présent** été couronnés de succès. Je voudrais également, au nom de la délégation du Soudan, féliciter les membres du bureau et le secrétariat de la Commission.

La fin de la guerre froide constitue pour l'Organisation des Nations Unies aussi bien une occasion qu'un défi. La portée des travaux des Nations Unies s'est élargie, allant du maintien de la paix à la protection de l'environnement, de l'élimination des armes chimiques à la surveillance d'élections et de la coordination de l'aide au développement au contrôle du courant des armes classiques. A ce propos, il est extrêmement important de souligner que ce qui a ouvert de nouvelles possibilités aux Nations Unies, ce n'est ni la guerre du Golfe ni ses **conséquences**, mais la fin de la guerre froide. Si la guerre du Golfe a été **menée** comme elle l'a été, c'est à cause de la fin de la guerre froide.

La communauté internationale est sur le point de voir s'ouvrir un nouveau chapitre dans l'histoire de l'humanité, au cours duquel plusieurs des notions qui ont prévalu dans le passé subiront des changements. De **l'avis** de mon **pays**, le nouvel ordre économique signifie un réexamen radical aux plans stratégique, militaire, économique, social et humanitaire. Nous espérons que ce changement sera positif et imprégné d'idéaux humanistes **élevés** pour tous les peuples, à savoir : la prééminence de la justice pour **tous**, l'application d'une norme égale pour tous et le respect de la dignité humaine de tous les peuples, en leur permettant d'exercer leur droit à l'autodétermination et en s'abstenant de toute ingérence dans leurs affaires intérieures. Avant **tout**, l'Organisation devrait jouer un rôle constructif et positif et ne devrait pas

M. Hassan (Soudan)

être l'instrument de la réalisation des **intérêts** égoïstes d'aucun pays ou groupe de pays; elle ne devrait pas non plus être écartée de ses principes et de ses objectifs, qui sont le garant de la justice pour tous.

L'établissement d'un nouvel ordre mondial ne devrait pas être la prérogative exclusive des pays développés et militairement puissants. Le nouvel ordre mondial est une transformation **à** laquelle chaque pays devrait participer, dans l'intérêt des petits pays. Le sort du monde ne devrait pas être façonné par un groupe exclusif **d'Etats** dotés d'une grande puissance économique, industrielle, technique et militaire. Nous ne devons pas revenir au temps de l'ancien colonialisme, quelles que soient les transformations qu'il ait subies ou les techniques qu'il emploie pour imposer son influence aux autres. Dans le contexte d'aujourd'hui, nous sommes tous partenaires et avons la responsabilité et le devoir communs de permettre aux générations futures de mener une vie décente et de jouir des fruits de la créativité humaine et des bienfaits d'une civilisation avancée dont l'objectif ultime est le bonheur de l'humanité.

Mon pays a toujours maintenu une politique de respect et d'observation des principes des Nations Unies tels que consacrés dans la Charte, et il est conscient de ce que, dans le monde d'aujourd'hui, les relations internationales doivent, pour être viables, reposer sur le respect le plus strict des normes du droit international et l'observation d'autres principes, tels que **le** non-recours à la menace ou **à** l'emploi de la force dans les relations internationales. Ces principes sont, avec le règlement pacifique des différends entre Etats, d'une importance capitale **pour** le maintien de la **paix** et de la sécurité.

La responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe **au** Conseil de sécurité. L'exercice, au Conseil, du droit de veto par les cinq membres permanents empêche le Conseil de fonctionner de façon totalement démocratique. En raison du pouvoir du veto, la responsabilité des décisions concernant le **maintien** de la paix et de la sécurité internationales n'est conférée **qu'à** un tiers seulement des membres du **Conseil**, ce qui est tout à fait injuste. Nous pensons que le droit de **veto** devrait être abrogé et que la composition du Conseil devrait être élargie.

M. Hassan (Soudan)

Mon gouvernement estime que le maintien de la paix et de la sécurité internationales **dépend** de l'application de mesures telles que la création de zones exemptes d'armes nucléaires et autres **armes** de destruction massive et le démantèlement des blocs et alliances militaires. Je songe ici à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) qui, maintenant que le Pacte de Varsovie a **été démantelé**, n'a plus de raison d'être.

La communauté internationale devrait **démontrer** son adhésion la plus stricte à l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, adoptée en 1970. En fait, les recommandations de cette déclaration renforcent la paix et la sécurité internationales, et nous devrions tout faire pour appliquer ces recommandations sous tous leurs aspects - politique, économique et social.

La paix et la sécurité internationales ne sont pas seulement militaires; elles mettent également en jeu des facteurs socio-économiques. Bien que le fossé entre **l'Est** et l'Ouest ait **été** partiellement comblé, la méfiance et les divergences entre le Nord et le Sud restent profondes. L'Organisation des Nations Unies devrait répondre plus efficacement aux aspirations des pays en développement, qui constituent la majorité de ses Membres. La crise économique que traversent actuellement les pays en développement, y compris notamment le poids écrasant de leur dette étrangère - laquelle entrave leur activité économique tout entière -, a une incidence directe sur la stabilité mondiale. Il est crucial qu'une solution juste et équitable soit trouvée à ce problème. Sans développement, il n'y aura pas de paix. Le monde sûr de l'avenir est lié à la création d'une nouvelle structure des relations économiques internationales fondée sur les principes de justice et d'égalité. On ne saurait parler de paix tant que la pauvreté, la faim et la maladie régneront dans le tiers monde.

Pour terminer, je voudrais évoquer les excellents résultats obtenus lors des **entretiens** du groupe de haut niveau qui s'est réuni à Atlanta le 8 juin 1991 sous les auspices de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (**UNITAR**). Au cours de ce débat, il a été souligné que le maintien de la paix et de la sécurité exige la mise au point d'un système de sécurité collective garanti par les Nations Unies, qui serait

M. Hassan (Soudan)

investi du monopole de l'emploi de la force dans des conditions appropriées et selon les règles définies par la Charte. En fait, la création d'un système fiable de paix et de sécurité **internationales** implique davantage **qu'une** réaction, si vigoureuse **soit-elle**, à une crise en cours. Elle exige **à** la fois la création de conditions dans lesquelles la paix peut être maintenue et la capacité de **prévoir** et de prévenir **les** ruptures de la paix. Les Nations Unies devraient avoir la **capacité** de la diplomatie préventive et de l'établissement de la paix et disposer des moyens nécessaires **à** cette fin.

M. Hassan (Soudan)

À cet égard, le Secrétaire général, dans son rapport annuel sur les travaux de l'Organisation pour l'année 1991, a dit :

"J'ai souvent parlé, dans mes rapports annuels, de ce **qu'exige** la diplomatie préventive **à l'ONU**. Le problème principal est toujours le **même** : l'Organisation n'a pas **les** moyens de suivre de façon impartiale et effective, dans le monde entier, les situations contenant le **germe** de différends ou de conflits. La diplomatie préventive suppose une capacité d'alerte rapide qui exige elle-même une base de données sûres et acquises de façon indépendante. Actuellement, la somme d'informations dont dispose le Secrétaire général est totalement inadéquate." (A/46/1, p. 7)

Par conséquent nous espérons que les Nations Unies obtiendront les moyens appropriés pour traduire dans la vie pratique l'expression "diplomatie préventive", de sorte que nous puissions vivre dans un ordre mondial viable fondé **sur** les principes de paix et de justice, tels qu'ils sont énoncés dans la **Charte**.

M. O'BRIEN (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais faire quelques observations au nom de la Nouvelle-Zélande, sur la sécurité internationale et la place qu'occupe cette question **dans** les travaux de la Commission.

Il est quelque peu ironique que nous attendions les derniers jours de la session de la Commission pour parler officiellement de la **question** de la sécurité internationale. J'utilise le mot "officiellement" à bon escient, parce que la sécurité a, bien **sûr, été** l'élément le plus important du **débat** de la Commission au cours de ces quatre dernières semaines lorsqu'elle a **examiné** les questions relatives au désarmement inscrites **à** son ordre du jour et pris des décisions **à** ce sujet.

Le désarmement, en particulier le désarmement nucléaire, a **été**, bien **sûr**, au centre des travaux de la Première Commission pendant de nombreuses années. **Durant** la majeure partie de ce temps les armements et les moyens de destruction se sont accumulés **à** un **rythme** alarmant. Le monde en général, **et** la Commission en particulier, ont eu et **ont** toujours la responsabilité de traiter cette question vitale.

Mais aujourd'hui il est de plus en plus évident que notre situation mondiale évolue. À cette commission, et au cours des débats **qui ont lieu**

M. O'Brien (Nouvelle-Zélande)

ailleurs à cette session de l'Assemblée **générale**, des délégations, y compris la mienne, ont eu l'occasion de se féliciter des changements **très importants** qui interviennent actuellement dans les affaires mondiales. Comme le **représentant** du Soudan vient de le dire, nous nous trouvons face à une nouvelle situation due au changement radical des relations entre les Etats-Unis et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, au démarrage du processus de paix tant attendu au Moyen-Orient et aux **événements** très positifs qui se déroulent en Afrique australe.

Dans un *sens*, qui a son importance, ces événements positifs et d'autres semblables constituent le point culminant et bienvenu d'années d'efforts déployés par cette organisation et en dehors de celle-ci, pour édifier une base meilleure et plus sûre pour notre monde. Les événements positifs qui se produisent actuellement sont ceux pour lesquels nous avons oeuvré et pour lesquels cette organisation peut s'attribuer une part du mérite.

Mais dans un autre sens, tout aussi important, nous **pénétrons** dans l'inconnu. Ce qui se produit actuellement est une **révolution** dans les affaires internationales qui aura des répercussions profondes et constantes sur tous les pays, grands et petits. Je ne fais pas seulement allusion à l'évolution de la situation politique entre les grandes puissances, ou à l'intérieur de certaines régions. Les relations économiques **entre** Etats évoluent également de **même** que varie l'importance que nous attachons à des questions essentielles, telles que la protection de l'environnement.

Il est également clair que ces changements, séparément ou collectivement, ont déjà un impact majeur sur la **sécurité** internationale dans de nombreuses régions du monde. Les certitudes anciennes disparaissent et de nouveaux défis se posent.

Les mesures de désarmement unilatéral que les Etats-Unis et l'Union des Républiques socialistes soviétiques ont annoncées récemment représentent une contribution importante au processus de réduction progressive des **armements** qui se déroule dans de nombreux pays, encore que, malheureusement, cela ne soit pas partout le **cas**. Aussi importantes que **ces mesures** puissent être, nous nous trouvons cependant face à une situation dans laquelle le désarmement ne peut être considéré comme le seul facteur qui permette d'améliorer notre sécurité.

M.O'Brien (Nouvelle-Zélande)

L'évolution de la situation mondiale a mis en lumière le rôle que d'autres mécanismes doivent jouer. Je fais allusion en particulier à l'importance du droit international, de la sécurité collective et du renforcement du dialogue et de la coopération entre les Etats. Tout cela fait partie intégrante d'une gestion rationnelle et responsable qui, nous l'espérons tous, deviendra la norme dans les relations internationales.

La Nouvelle-Zélande pense que ce qui est parfois décrit comme le nouvel ordre mondial doit continuer à s'appuyer sur un **système** de sécurité collective qui se composerait d'une série de structures de coopération. L'Organisation des Nations Unies, de par sa nature, offre évidemment le moyen d'assurer la sécurité collective dans un cadre global. Pendant la période de tension Est-Ouest le **système** n'a pas pu fonctionner comme cela avait **été** prévu à l'origine. Mais la *fin* de cet affrontement signifie que nous devons maintenant **relever** le défi qui consiste à adapter l'idéal de sécurité collective au monde dans lequel nous vivons actuellement.

Au cours des dernières **années** l'Organisation des Nations Unies a déjà **montré** de différentes façons ce qu'elle pouvait faire comme, par exemple, assurer le **maintien** de la paix, l'édification de la paix, la protection des droits de l'homme et le renforcement du pluralisme politique. Il existe sans aucun doute des possibilités d'exploiter davantage ces progrès. Maintenant que les divisions idéologiques entre **l'Est** et l'Ouest ont disparu, **les** Etats ont de nouvelles possibilités de coopérer en deçà des anciennes frontières. *Nous* avons déjà constaté les résultats importants que cela a permis d'obtenir en Europe, et aussi sur le plan des efforts qui sont déployés pour régler les conflits dans d'autres régions du monde.

Dans la région de l'Asie et du Pacifique, qui est celle qui intéresse le plus directement mon pays, le rapprochement Est-Ouest et le succès économique ont actuellement des conséquences diverses et positives. Elles se manifestent plus progressivement que les événements en Europe, reflétant ainsi la **complexité** et le caractère particuliers de la situation dans la **région** de **l'Asie** et du Pacifique.

La Nouvelle-Zélande se félicite des efforts faits actuellement pour améliorer le dialogue et la coopération dans la région de l'Asie et du Pacifique, afin de résoudre les différends. Il y a eu des progrès

M.O'Brien (Nouvelle-Zélande)

remarquables dans certaines régions, telles que le Cambodge. Nous espérons que des progrès semblables **seront** possibles ailleurs.

Pour trouver les moyens de renforcer la sécurité de notre région, les gouvernements de la région ont profité de l'expérience des autres. Toutefois, les méthodes de gestion de la sécurité dans une **région** donnée ne sont pas nécessairement **celles** qui peuvent servir de modèle **à** d'autres régions. Dans une région aussi diverse que celle de **l'Asie** et du Pacifique, il est important de se concentrer sur les possibilités qu'offrent les instances existantes, telles que l'Association des nations de **l'Asie** du Sud-Est, le Conseil de coopération économique Asie-Pacifique et le Forum du Pacifique Sud. En améliorant le dialogue régional, la **coopération** et la compréhension de ces différentes manières, on dispose de nouvelles possibilités de renforcer la sécurité régionale.

La Nouvelle-Zélande désire participer activement aux affaires concernant la sécurité régionale et accorde un intérêt tout particulier à la sécurité du Pacifique Sud. Pour les pays de cette région, les problèmes de sécurité militaire sont souvent moins importants que les défis posés continuellement par l'éloignement géographique, une base économique étroite, la surexploitation des ressources naturelles par les étrangers et la dégradation de l'environnement.

Il se peut qu'à l'avenir les divers problèmes de sécurité qui se posent aux Iles du Pacifique seront plus représentatifs des problèmes que connaissent tous les pays.

Depuis quelques années maintenant, on reconnaît que la sécurité internationale couvre une gamme de questions beaucoup plus vaste que ne l'avaient envisagé traditionnellement cette commission et d'autres commissions sur les armements. Alors que l'interdépendance des pays augmente, on accorde une plus grande attention aux dimensions économiques et écologiques de la sécurité qui nous concernent tous.

Pour des pays comme la Nouvelle-Zélande la sécurité a toujours eu une dimension économique importante. Nous pensons qu'un système commercial ouvert, libéral et global peut **être** la pierre angulaire de la prospérité et de la sécurité. Si ce **système** ne connaît pas d'autres améliorations, telles que celles que nous recherchons actuellement en **vertu** des accords d'Uruguay dans

M. O'Brien (Nouvelle-Zélande)

le cadre de l'Accord **général** sur les tarifs douaniers et le **commerce**, les progrès chèrement acquis **sur** la voie du pluralisme politique et de la démocratie **dans** de nombreuses régions du monde seront menacés. Cela illustre de façon nette et précise la manière dont les dimensions politiques et économiques de la sécurité sont en fait étroitement liées.

M. O'Brien (Nouvelle Zélande)

Un autre domaine où ce lien est démontré à l'évidence est celui de l'environnement. Chacun est conscient de la menace posée à la planète par la dégradation de l'environnement. Pour certains pays, tels ceux du Pacifique Sud confrontés à une élévation du niveau de la mer, les problèmes de l'environnement mettent en jeu leur survie même. Seuls des efforts collectifs peuvent résoudre ces problèmes de manière satisfaisante.

L'ordre du jour en matière de sécurité s'est alourdi et, de façon concomitante, les travaux des Nations Unies dans ce domaine se sont accrus. Il est important de reconnaître que les idéaux de sécurité collective, tels qu'énoncés dans la Charte, en vue de protéger la sécurité nationale, s'appliquent de la même manière aux questions de sécurité sur une plus vaste échelle. Pour les petits pays également, ils offrent la possibilité de contribuer au processus de prise de décision et de mise en oeuvre de façon à renforcer la sécurité collective pour notre avenir commun.

En réagissant comme il l'a fait lors de la guerre du Golfe, le système des Nations Unies a acquis une nouvelle vigueur pour ce qui est de la sécurité militaire - ce dont il avait bien besoin. Il convient de reconnaître que d'autres efforts collectifs - notamment ceux de l'Accord général sur les tarifs douaniers et de commerce (GATT), à Genève, ou le prochain sommet de Rio sur l'environnement - doivent être perçus avec le même sens des responsabilités et dans la même perspective.

L'importance de l'action collective requise pour traiter des problèmes de sécurité souligne le rôle incombant à l'Assemblée générale. Certes, les différents points englobés dans les points de l'ordre du jour relatifs à la sécurité ne relèvent pas uniquement de la Première Commission mais, actuellement, ils figurent, à des degrés différents, dans celui de toutes les commissions de l'Assemblée générale.

Cependant, la Première Commission a une responsabilité particulière en ce qui concerne le lien entre les questions du désarmement et de la sécurité internationale. A cet égard, la Commission est bien placée pour constituer l'instance parfaitement appropriée pour examiner les nouvelles conditions existant dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. Déjà la Commission concentre davantage ses travaux. Elle examine un peu moins de résolutions que par le passé et le consensus se fait de manière plus large que précédemment.

M. O'Brien (Nouvelle-Zélande)

Ma **délégation** pense que le moment est peut-être venu pour la Commission de réexaminer la distinction que nous nous sommes imposé de faire entre le désarmement et la sécurité. Un débat général traitant du désarmement et de la sécurité internationale, tout en laissant à la Commission le soin d'examiner les questions traditionnelles relatives aux armements, nous permettrait d'étudier ces questions dans un contexte d'intégration plus large. Il pourrait également avoir des effets induits, par exemple la rationalisation des ressources, question que les délégations et le Secrétariat sont chargés de prendre en considération.

Je dois souligner que la Commission ne devrait pas perdre de vue ses responsabilités internationales particulières dans le domaine de la sécurité. **Mais** l'évolution que connaît le monde implique, aujourd'hui plus que jamais, que les Etats partagent leur3 vues sur **l'évolution** en matière de **sécurité**. La Commission et **l'Assemblée** générale dans son ensemble sont tout à fait en mesure de traiter de ces questions de manière ouverte et constructive. Les **possibilités** offertes de traiter les questions de sécurité seront, il faut l'espérer, **mise à profit**.

L'Organisation n'a jamais **été** aussi bien placée pour assumer ses responsabilités en tant que garante ultime de la sécurité de tous les Etats. Il serait naturellement naïf de **penser** que tous les **pays** ont un point de vue identique sur les mesures qu'impose leur **sécurité**. **Mais** certaines divergences importantes ont pu être aplanies. Récemment les deux grandes puissances nous **ont** donné un exemple - et lancé un défi. Nous ne devons pas laisser les incertitudes **nous empêcher** de partager nos vues sur les moyens de renforcer, ensemble, la sécurité internationale.

M. JIN Yongjian (Chine) (interprétation du chinois) : La situation internationale connaît aujourd'hui de **profonds** changements. Alors que d'anciennes questions attendent encore une solution, de nouveaux problèmes ont surgi. Dans ces circonstances, il est tout à fait approprié de se réunir ici pour examiner la question de la sécurité internationale.

L'année dernière, l'affrontement militaire **entre l'Est** et **l'Ouest** a progressivement disparu. La guerre du Golfe a pris fin **et** la souveraineté, l'indépendance ainsi que le Gouvernement légitime du Koweït ont **été rétablis**.

M. Jin Yongjian (Chine)

Plusieurs foyers de tension régionaux s'orientent vers un règlement politique. Le Nord et le Sud de la Corée améliorent leurs relations grâce au dialogue et à des consultations continues, **éliminant** progressivement l'antagonisme, la désunion et oeuvrant pour l'indépendance et la réunification pacifique de la nation.

Avec la signature de l'accord sur un règlement politique global du conflit cambodgien, la question du Cambodge, depuis 13 ans à l'ordre du jour, a enfin **emprunte** la voie d'un règlement global. La situation en Afrique australe continue de s'améliorer. Un accord de paix **a été** signé en Angola. La question de l'Afrique du Sud s'oriente vers un règlement politique; il en est de **même** de la question du Sahara occidental. Pour **la première fois**, les **parties** intéressées à la question du Moyen-Orient **se sont assises à la table** de négociations et ont entamé un dialogue.

Dans le domaine du désarmement, les Etats-Unis et l'Union soviétique ont **signé** un accord sur la réduction des **armes** nucléaires stratégiques et ont annoncé respectivement certaines **mesures** et propositions sur la réduction et le contrôle d'autres **armes** nucléaires. La négociation multilatérale sur l'interdiction complète et la destruction **totale** des armes chimiques s'accélère et marque des progrès.

La **communauté** internationale se félicite de ces changements qui mènent au maintien de la paix et de la **sécurité** mondiales. Néanmoins, les peuples sont de plus en plus conscients que le monde n'est pas tranquille, loin s'en faut. La turbulence et l'instabilité sur le plan international sont de plus en plus évidentes et de nouveaux conflits éclatent. La paix et la stabilité ne **règnent** pas dans la région du Golfe. Le Moyen-Orient est toujours en pleine contradiction et le conflit arabo-israélien ne semble pas près d'être réglé. **Les** divergences d'ordre ethnique, racial et religieux s'aggravent dans différents pays, y compris en Europe. L'indépendance et l'intégrité territoriales de certains pays sont menacées tandis que de violents affrontements fratricides et des bouleversements politiques ont eu de graves **répercussions** dans d'autres pays. La grave situation qui règne actuellement en Yougoslavie est devenue source d'angoisse.

Dans le domaine du désarmement, **même** si la spirale de la course internationale aux **armements** s'est ralentie, la course elle-même n'a pas pris

M. Jin Yongjian (Chine)

fin. Elle a plutôt été axée sur les aspects qualitatifs et s'étend à l'espace extra-atmosphérique. Les changements récents intervenus, notamment en Union soviétique, ont vivement préoccupé la communauté Internationale sur le point de savoir si les **armes** nucléaires peuvent être **soumises à** un strict contrôle. Les progrès dans le domaine multilatéral sont loin **d'être** satisfaisants. Dans le domaine économique la disparité du développement économique entre le Nord et le Sud s'aggrave. Cela n'affectera pas **seulement** le développement de l'économie mondiale mais fera peser une lourde menace sur la paix, la sécurité et la stabilité mondiales.

En cette période de transition, alors qu'un nouveau schéma prend le pas sur l'ancien, la question est de savoir **où** se dirige le monde et quel nouvel ordre sera établi. C'est **là** une question que les peuples du monde entier devront se poser sans détour. L'histoire de l'après-guerre a prouvé que le monde ne peut pas être dominé par les superpuissances; de la **même** façon, les affaires internationales ne peuvent être monopolisées par quelques puissances. Un ordre **fondé** sur la puissance militaire, **la** politique de domination et le recours ou la menace de recours **à** la force serait, en dernière analyse, des plus fragiles. La pratique du fort dominant **le** faible et du grand dominant le petit ou empiétant sur la souveraineté d'autres pays ne peut que mener **à** des conflits et compromettre la paix et la sécurité régionales et internationales. Ce que les peuples **du** monde attendent ce n'est pas un nouvel ordre unipolaire mais un ordre international juste et raisonnable caractérisé par la paix et la **stabilité**. **C'est** là une exigence de notre temps.

Nous estimons que le nouvel ordre international devrait, à l'avenir, être conforme aux objectifs et principes de la Charte des Nations Unies ainsi que des principes régissant les relations internationales universellement acceptées par **la** communauté internationale et qui ont prouvé leur efficacité. Nous sommes favorables **à** la création d'un *nouvel* ordre international fondé sur cinq principes : respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, non-agression mutuelle, non-ingérence dans les affaires des autres, égalité et avantages mutuels, et coexistence pacifique.

M. Jin Yongjian (Chine)

Ces principes soulignent les normes les plus fondamentales qui régissent les relations internationales, sont conformes aux buts et objectifs de la Charte et expriment les caractéristiques intrinsèques des nouvelles relations internationales, dont l'essentiel est le respect du droit des **peuples** de tous les pays de décider de leur propre destin. Il existe dans le monde des systèmes sociaux, des valeurs, des idéologies, des cultures et des patrimoines historiques différents. Il serait **irréaliste**, et **même** dangereux, de vouloir imposer un modèle uniforme au monde entier.

Nous savons que le développement national et le progrès humain requièrent un environnement international pacifique et, pour créer un tel environnement, il faut observer les principes suivants :

Chaque pays doit respecter la souveraineté de chaque autre Etat, traiter chaque Etat comme un égal, rechercher les terrains d'entente et laisser de **côté** les différences, s'engager dans une coopération amicale et vivre en bonne harmonie les uns avec les **autres**;

Aucun pays ne doit rechercher une position hégémonique, manipuler les affaires internationales ou pratiquer une politique de **puissance**;

Tous les pays, grands ou petits, forts ou faibles, riches ou pauvres, ont le **droit** de participer aux discussions et **à** la gestion des affaires internationales en tant que membres égaux de la communauté mondiale

Chaque pays a le droit de choisir ses **systèmes** social, politique et **économique** et son mode de développement selon ses propres conditions nationales, et aucun pays, notamment une des superpuissances, ne devra imposer sa propre idéologie, ses **valeurs** et ses modes de développement aux autres;

Tous les pays doivent respecter le principe du respect réciproque de l'intégrité territoriale et de l'inviolabilité des frontières des autres pays et s'abstenir d'envahir ou d'annexer les territoires d'autrui sous quelque prétexte que ce **soit**; et

Les conflits entre les nations doivent être résolus par des moyens pacifiques : l'emploi de la force ou les **moyens** n'étant pas admissibles dans les relations internationales.

La Chine poursuit une politique indépendante de paix et respecte strictement les principes mentionnés ci-dessus. **Elle** est prête **à** travailler avec d'autres pays et **à** contribuer **à** l'établissement d'un nouvel ordre international juste et raisonnable.

M. Jin Yongjian (Chine)

Pour assurer la paix et la sécurité internationales, la **communauté** internationale doit **continuer** ses efforts en vue d'accélérer le processus de règlement politique des questions régionales brûlantes. En **même** temps, des efforts devront être faits pour éliminer les menaces militaires et non **militaires** contre la paix et la sécurité internationales.

Arrêter la course aux **armements** et réaliser un désarmement effectif représente une étape importante dans la voie de l'élimination de la menace militaire, de la diminution de la tension mondiale et du maintien de la paix et de la sécurité. **Afin** de sauvegarder la paix et la sécurité internationales, la Chine **s'est toujours** fermement opposée à la course **aux armements**, et s'est prononcée pour l'interdiction complète et la destruction totale des **armes** nucléaires, chimiques, biologiques, ainsi que des **armes** spatiales, pour l'interdiction de l'étude de nouvelles **armes** de destruction massive et pour la réduction considérable des armes classiques. La Chine a adopté une attitude **constructive** vis-à-vis du contrôle des **armements** et du désarmement et a pris une série de **mesures** de sa propre initiative.

Nous nous félicitons des premières mesures de désarmement prises par les Etats-Unis et l'Union soviétique, ainsi que des progrès enregistrés dans le processus du désarmement conventionnel en Europe. **Il** faut signaler, néanmoins, que la situation actuelle en ce qui concerne l'armement au niveau mondial n'a pas connu, **jus-à** ce jour, de changements fondamentaux. L'accord conclu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la réduction des armes nucléaires stratégiques, ainsi que certaines mesures récemment annoncées par ces deux pays, attendent d'être appliqués. Et **même** après leur application, les deux pays seront encore en possession des plus vastes arsenaux militaires du monde, capables de détruire plusieurs fois la planète. Ils doivent donc poursuivre leurs efforts et, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies, assumer **sérieusement** leurs responsabilités particulières dans le domaine du désarmement en cessant d'améliorer la qualité des armes et d'en **mettre** au point de nouvelles, notamment **les armes** spatiales. Les arsenaux d'armes nucléaires ainsi réduits **devraient** être tous détruits, les têtes nucléaires éliminées de façon appropriée et les troupes ainsi réduites devraient être **démobilisées**, et leurs armements détruits. Aucun de ces **éléments** ne devrait être transféré ou **redéployé** dans d'autres régions. Nous

M. Jin Yongjian (Chine)

pensons également que **le** moment est venu d'opérer des réductions importantes de toutes les troupes et bases militaires situées **à** l'étranger, avec ultérieurement leur retrait total.

L'élimination de la menace non militaire sur la paix et la **sécurité** internationales dépend essentiellement de la **mise** en place d'un nouvel ordre économique international. La paix et la sécurité ne peuvent être dissociées du **développement**. Les relations Nord-Sud se trouvent au centre de la question du développement. Sans une **amélioration** fondamentale **des** relations Nord-Sud, il est difficile de maintenir la paix et la stabilité internationales, et les pays riches autant que les pauvres **souffriraient** de l'absence d'une telle amélioration. Pour favoriser un développement commun, nous devons garantir **à** chaque pays le droit de choisir le **système** social, le **modèle** économique et le mode de développement les mieux adaptés **à** ses propres conditions nationales, d'exercer un contrôle effectif sur ses propres ressources nationales et leur exploitation, et de participer **à** la gestion des affaires économiques internationales. Pour leur part, les pays développés devraient respecter les besoins des pays en développement et en tenir compte, s'abstenir de lier la fourniture d'assistance **à** des conditions politiques, **renforcer** leur dialogue et leur coopération avec les pays du Sud, et procéder aux **ajustements** et aux réformes nécessaires dans le domaine des produits **de** base, des échanges, des subventions, de la dette, de la monnaie, des finances et des autres importants domaines de l'économie internationale. C'est **seulement** quand les pays s'entraident comme les passagers d'un **même** bateau, réduisent le fossé entre le Nord et le Sud, établissent un nouvel ordre économique international équitable, dans la coopération et pour le bénéfice, que les turbulences et l'instabilité peuvent être éliminées une fois pour toutes, et que peuvent être encouragés le développement, la sécurité et la paix **mondiales**.

Nous sommes heureux de noter qu'au cours **de** l'année écoulée, les Nations Unies, en tant qu'organisation mondiale la plus **importante** aujourd'hui, ont joué un rôle capital dans le maintien de la paix et de la sécurité **mondiales**, dans la promotion du règlement politique des problèmes régionaux et dans le renforcement de la coopération internationale. Confrontés aux complexités et aux vicissitudes de la situation mondiale, tous les membres de la communauté internationale attendent de l'organisation des

M. Jin Yongjian (Chine)

Nations Unies qu'elle se conforme aux buts et principes de sa Charte et ne cesse **de** déployer ses efforts inlassables en vue d'accroître son rôle dans la recherche d'une solution juste et raisonnable aux conflits régionaux tels que celui du Moyen-Orient, de contrôler la course aux armements et d'encourager le désarmement, d'améliorer le dialogue Nord-Sud, d'aider les pays en développement à développer leurs économies nationales et **à** surmonter leurs difficultés économiques, et de **présider à** l'établissement d'un nouvel ordre international équitable et juste.

Afin de maintenir la paix et la sécurité internationales, tous les pays, et notamment les membres **permanents** du Conseil de sécurité, devront se conformer aux buts et objectifs de la Charte des Nations Unies et gérer les relations **d'Etat** à Etat en stricte conformité avec les cinq principes de la coexistence pacifique. En sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité, la Chine est prête **à** s'associer aux autres Etats Membres des Nations Unies pour s'acquitter des devoirs prévus dans la Charte, pour soutenir activement les travaux de notre organisation et pour apporter sa contribution **à** la promotion de la paix, de la sécurité et du développement mondial, ainsi qu'**à l'établissement** d'un nouvel ordre international.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je *donne* maintenant la parole au **Secrétaire général** adjoint aux affaires politiques et aux affaires du Conseil de **sécurité**.

M. SAFRONCHUK (Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires du **Conseil** de sécurité) (interprétation de l'anglais) : A la présente session, la Première Commission **examine** les points **de** l'ordre du jour relatifs **à** la sécurité internationale dans un contexte radicalement modifié pour ce qui est de la politique et **des** questions de sécurité internationales. Il est unanimement reconnu que le monde est aujourd'hui **profondément** différent de ce qu'il était il y a un ou deux ans. **Avec** la *fin* de la guerre froide, *un* nouveau chapitre s'ouvre pour les relations internationales. Ce développement véritablement historique est essentiellement le résultat d'un processus de paix et offre de nouvelles opportunités de paix et **desécurité**.

M. Safronchuk

Comme les Etats Membres l'ont souvent mentionné à l'Assemblée générale et pendant les **débats** de la Première Commission, un nouvel ordre mondial se fait jour, qui **réunit** les conditions propres à élaborer un système de sécurité collective selon les lignes *tracées* par la Charte des Nations Unies. Les arrangements de sécurité de l'après-guerre, fondés sur l'existence de blocs militaires et de l'équilibre du pouvoir, sont progressivement remplacés par un nouveau modèle de relations entre les Etats.

La confrontation bipolaire cède la place à de nouvelles formes d'association et de coopération, à la compréhension mutuelle et à un compromis raisonnable. Les conditions internationales actuelles amènent les Etats, quels que soient leur pouvoir et leur position géographique, à oeuvrer de concert comme ils ne l'ont jamais fait auparavant.

Il y a un consensus croissant sur le fait que la paix et la **sécurité** ne seraient que le résultat de la négociation et du compromis. Sur cette base, des progrès ont déjà été réalisés dans le règlement d'un certain nombre de **conflits** régionaux sévissant dans diverses régions du monde. Avec la récente Conférence de Madrid sur le **Moyen-Orient**, le processus de paix **concernant** cette **région très** troublée semble être sorti de l'impasse, et nous espérons **tous que grâce** aux **efforts** diplomatiques en cours des solutions constructives et pacifiques seront trouvées au problème du Moyen-Orient.

Il est satisfaisant de voir que son rôle ayant été renforcé dans ce domaine, **l'ONU** peut harmoniser et coordonner l'action des pays en vue de réaliser des objectifs communs et de constater que l'organisation passe de la marginalisation à un statut de centre des affaires mondiales. Des Etats Membres ont toutefois exprimé le désir de renforcer et de revitaliser davantage l'organisation **pour** qu'elle puisse répondre plus rapidement et plus efficacement aux exigences du nouvel ordre mondial. Les organes des Nations Unies, y compris la Première Commission, ont un grand potentiel d'action, qui doit être pleinement **utilisé** au profit de la paix et de **la** sécurité, de la justice, de la coopération internationale, sur la base des principes fondamentaux de la Charte.

On reconnaît de plus en plus dans le monde d'aujourd'hui que la communauté internationale commence à percevoir le concept de sécurité en des **termes** plus larges, afin qu'il reflète tous ses éléments essentiels. De

M. Safronchuk

nombreux Etats Membres ont dit que la sécurité, en **termes** militaires seulement, est une perception qui date de la période d'affrontement, lorsque le nombre d'armes nucléaires dans les arsenaux des Etats était le facteur déterminant de la sécurité. Dans la situation mondiale actuelle, toutefois, la **sécurité** est liée au sous-développement, à la pauvreté et à **l'analphabétisme**, aux violations des droits de l'homme, à la détérioration de l'environnement, à l'abus des stupéfiants et au terrorisme. Il est évident - et nul ne le nie - que le désarmement et la limitation des armements restent **l'élément** clef de la paix et de la sécurité internationales: ils aident à préparer la voie aux changements politiques, mais le nouvel ordre mondial nécessite toutefois des efforts concertés pour régler d'urgence d'autres situations de tension et d'instabilité qui menacent la paix et la **sécurité** internationales.

Cela dit, je suis sûr que la Première Commission abordera **les** questions inscrites à son ordre du jour sur la sécurité internationale dans un contexte nouveau qui **reflétera** les nouveaux défis lancés au monde. La Commission examine maintenant le point de l'ordre du jour intitulé "Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée", et les délégations sont saisies du rapport du Secrétaire général sur la question (A/46/523).

Au cours du débat général à l'Assemblée générale, certaines délégations ont suggéré que le Chapitre VIII de la Charte, qui traite des arrangements régionaux, soit réexaminé, afin d'encourager par l'intermédiaire des organisations régionales le **règlement** pacifique des différends à l'initiative des Etats **eux-mêmes** ou sur une **décision** du Conseil de sécurité. Dans ce contexte, les pays européens ont réaffirmé la rôle croissant de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe en tant que cadre de sécurité régionale important pour la paix et la sécurité pour **tous** les Etats y participant. Ils ont de **même** fait part de leur appréhension au sujet des nouvelles menaces à la **sécurité** sur le **continent**, et ont **mentionné** en particulier la situation en Yougoslavie. Dans leurs réponses au Secrétaire général, que l'on trouve dans son rapport, certains Etats, tout en soulignant le lien étroit qui existe entre la **sécurité** dans la Méditerranée et la **sécurité** en Europe et dans le monde entier, s'inquiètent des tensions qui persistent dans la région et dans les régions adjacentes.

M. Safronchuk

En ce qui concerne la sécurité **régionale**, le Secrétaire général, dans son rapport annuel sur les travaux de l'Organisation, a accordé une attention toute particulière au rôle des accords régionaux, mentionnés au Chapitre VIII de la Charte, dans le règlement pacifique des différends. Il a souligné à cet égard le besoin d'une relation de travail plus étroite entre les Nations Unies et les organisations régionales afin d'éviter le caractère **incohérent** et la fragmentation des efforts de paix. Dans la **même** optique, certains Etats Membres ont proposé une interaction complète et **à** voies multiples entre les efforts de maintien de la paix des Nations Unies et les activités des organisations régionales comme moyen de renforcer et de rehausser le mécanisme de paix et de sécurité.

Il importe, dans les circonstances mondiales actuelles, que les activités des organisations régionales et les travaux des Nations Unies soient entrepris en coopération très étroite, sur la base des principes de la Charte des Nations Unies, qui lie tous les Etats. **Avec** la fin de l'affrontement bipolaire, la sécurité régionale prend certainement **une** importance particulière dans les nouveaux accords de sécurité dans le monde, et des efforts devraient être entrepris pour lier plus **étroitement** la sécurité régionale et la **sécurité** mondiale grâce au **système** des Nations Unies.

Un autre point que la Commission examine est intitulé "**Examen** de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale". **A** cet effet, le Secrétaire général a présenté le rapport publié sous la cote **A/46/575**. Dans leurs observations sur cette question, certains Etats ont dit que la Déclaration, bien qu'elle ait **été** adoptée il y a plus de 20 ans, devrait rester en vigueur et que l'obligation de s'y conformer prend une importance croissante au regard de l'évolution de la situation mondiale. Il a **été** souligné que la nature globale du concept de sécurité est **nécessaire** compte tenu de l'évolution de l'ordre mondial. De **même**, les Etats ont fait remarquer le besoin croissant pour les Nations Unies de jouer un rôle plus central dans les relations internationales en tant qu'institution mondiale irremplaçable pour la **promotion** de la paix et de la sécurité.

J'exprime l'espoir qu'à cette session la Première Commission tirera pleinement parti de la nouvelle situation internationale et qu'elle trouvera des solutions novatrices et de nouvelles approches pour aborder les **problèmes**

Mr. S. Lonchuk

du nouvel **ordre** mondial. Espérons que l'esprit de coopération qui caractérise le débat actuel aux Nations Unies fournira une possibilité unique de **réexaminer** le concept de sécurité et de définir pour l'organisation un rôle plus actif et plus assuré pour qu'elle **s'acquitte** de sa responsabilité première : le maintien de la paix et de la sécurité mondiales.

M. FOUATHIA (Algérie) : L'évolution récente de la situation internationale, à la faveur du rapprochement des grandes puissances militaires, a tendance à ouvrir de nouvelles perspectives pour une meilleure approche des questions aussi éminemment politiques que celle de la sécurité internationale. Bien que cette évolution soit annonciatrice, entre autres, de promesses de paix, elle n'écarte malheureusement pas, de façon simultanée, toutes les menaces quant aux répercussions dangereuses pour les relations internationales. De même que la situation mondiale actuelle où l'opulence croissante contrastant avec une pauvreté généralisée ne peut augurer d'une nouvelle ère totalement favorable à l'harmonie internationale. Dans de telles circonstances, quand bien même la paix semble préservée dans certaines régions, partout ailleurs de multiples défis à la paix et à la sécurité internationales restent entièrement posés et l'urgence de nouvelles initiatives se fait de plus en plus pressante pour une prise en charge des causes majeures de l'instabilité et des crises politiques. Ainsi, la tâche prioritaire de la communauté internationale sera, avant tout, d'assurer la réalisation des principes de la déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale lesquels demeurent plus que jamais d'actualité face à une situation mondiale aussi instable, qui recèle encore de multiples sources majeures de conflit.

Dans de telles circonstances, l'ONU dont l'ambition initiale était, entre autres, de préserver les générations futures du fléau de la guerre doit être réhabilitée pleinement dans ses attributions pour assumer fidèlement ses responsabilités. De même qu'elle est appelée, en cette occasion particulière de relance de l'esprit de dialogue et de concertation, à s'engager avec davantage de fermeté dans la prise en charge de la promotion de la paix et de la sécurité au profit de toute l'humanité. De nouveaux encouragements en ce sens ont été donnés par les pays non alignés réunis en septembre dernier à Accra.

Face à la rapidité des mutations politiques qui s'opèrent, les efforts des Nations Unies pour assurer la transition d'un système imposé de sécurité collective vers un système souhaité de sécurité collective, deviennent plus que jamais auparavant une exigence permanente. Ce sont là les interpellations de l'ensemble de la communauté internationale et

M. Fouathia (Algérie)

singulièrement des pays économiquement faibles qui ont eu, jusque-là, à faire face à des situations dramatiques qui les ont contraints souvent à bouleverser les priorités nationales au profit du besoin impérieux de défense nationale de plus en plus coûteux.

Par conséquent, le rôle central qu'aura à jouer l'ONU devra être nécessairement orienté vers la promotion universelle de la paix et de la sécurité sur la base du plein respect des principes et objectifs de la Charte. De même qu'elle sera appelée à prendre effectivement en charge des problèmes mondiaux tels que l'élimination des sources de conflit et de toute forme de domination, la promotion du développement économique et social, la concrétisation des mesures de désarmement, le respect des droits de l'homme et la préservation de l'environnement.

Si l'on convient qu'il s'agit d'une préoccupation majeure de la communauté internationale, c'est que la sécurité internationale est en même temps globale et indivisible. De ce fait, elle ne saurait être confinée à une région donnée, fût-elle la plus convulsive de par son passé historique, en tenant à l'écart le reste du monde qui, de surcroît, constitue l'immense majorité de l'humanité. En effet, l'aspiration à la paix et à la sécurité est un besoin universel qu'on ne saurait qu'imparfaitement circonscrire au bénéfice exclusif de la puissance militaire ou de la prospérité économique. Aussi, la sécurité ne saurait-elle être un privilège exclusif au bénéfice des plus puissants, mais plutôt une garantie pour l'ensemble de l'humanité de vivre en paix et en harmonie. Bien qu'il eût été considéré que la sécurité d'une région soit la pièce maîtresse d'un édifice universel qui est la sécurité globale, il serait erroné de compartimenter celle-ci ou de la subordonner à sa seule dimension régionale en déniait ainsi ce droit au reste de l'humanité ou en établissant artificiellement des limites géographiques.

C'est pourquoi madélégation a toujours considéré que le traitement d'une question aussi importante que celle de la paix et de la sécurité internationales doit bénéficier d'une attention particulière de la part de la communauté internationale. De même qu'elle estime que cette question mérite la mobilisation de tous les efforts des Nations Unies pour assurer la mise en place du nouveau système des relations internationales régulé par les seules vertus du dialogue et de la coopération avantageuse.

M. Fouathia (Algérie)

La conception de la **sécurité** international⁸ qui a prévalu **jusqu'ici** a montre **ses** limites **aussi** bien dans le temps que dans l'espace. Cette conception, envisagée en fonction d'un centre et d'une périphérie, renferme inévitablement beaucoup d'incertitudes et, surtout, **recèle** des dangers considérables. C'est ainsi que le centre **jouirait** d'une prospérité économique, d'une sécurité permanente et d'une **stabilité** politique, pendant que la périphérie, **l'immense** majorité de l'humanité, demeure soumise à l'incertitude économique **et exposée de façon** permanente à l'insécurité et à l'instabilité politique. Aussi, **en** l'absence d'une paix et d'une **sécurité** mondiales durables au profit de tous, une **telle** asymétrie entre les pays d'une **même** planète, loin d'être **rectifiée**, ne manquera-t-elle pas de générer son lot inévitable de **menaces** et **d'incertitudes** quant à la stabilité de toutes les autres parties du monde. Aujourd'hui, il devient donc beaucoup **plus** pressant pour la communauté internationale d'entreprendre une reconsidération de la question de la **sécurité** internationale à travers une approche **multidimensionnelle** où l'aspect militaire **est à envisager** parallèlement aux autres priorités, telles que le respect du droit à l'autodétermination des peuples, **la non-ingérence** dans les affaires des Etats, le règlement des **conflits** persistants, de **même** que le développement économique et social, le respect des droits de l'homme et la protection **de** l'environnement. Cette approche thématique multiple conforterait, à notre avis, une conception des relations internationales qui prendrait en charge l'ensemble des défis globaux qui se posent **à l'heure** actuelle à la communauté internationale. En outre, il y a lieu d'insister, en particulier, sur la relation étroite entre, d'une part, la promotion de la paix et de la sécurité internationales, et, d'autre part, les **problèmes** liés aux phénomènes du sous-développement et de la pauvreté. Car, **sans l'édification de ces deux** phénomènes particuliers, la paix ne peut être que précaire **et** la sécurité internationale dangereusement mise en cause. C'est **ce** qui vient **d'être** rappelé en **termes** non équivoques par le Mouvement des non-alignés à Accra, en septembre dernier.

M. Fouathia (Algérie)

De par **son** histoire autant que par sa position géographique, **l'Algérie** a suivi avec une attention soutenue l'évolution **du** processus de la sécurité et de la coopération en Europe. Pour autant que cela concerne mon pays, ce processus peut **se révéler, à terme,** limité par ses effets si la dimension méditerranéenne n'est pas prise **en** considération et **à** sa juste valeur. Car, en plus des défis qui se posent en termes réels de disparités de niveau de développement entre les deux rives, la Méditerranée compte relativement une présence militaire, y compris nucléaire, des plus denses. C'est pourquoi les pays de la rive sud de la Méditerranée insistent, **à juste titre,** particulièrement sur la nécessité de l'élargissement **des** thèmes de concertation **sur** la sécurité de toute la région, dont, notamment, la prise en charge de la dimension méditerranéenne de la sécurité et de la coopération en Europe. Grâce **à** l'état d'esprit qui s'est graduellement imposé, de réelles perspectives s'offrent pour une coopération diversifiée, susceptible de rapprocher davantage les deux rives du bassin méditerranéen et d'engager une nouvelle ère de paix, de stabilité et de **progrès** économique et social dans toute la région.

En évoquant le renforcement de la **sécurité** et de la coopération dans **l'aire** méditerranéenne, on ne peut **s'empêcher** de souligner encore une fois la relation étroite qui existe entre la **sécurité** en **Méditerranée** et la persistance autant des **inégalités** économiques et sociales des pays riverains que des foyers de tension **potentielle**. Il ne fait **plus** aucun doute qu'un règlement politique juste et durable des crises et **des** conflits résiduels dans la région de la Méditerranée contribuera **à** la réduction de la présence militaire et navale et favorisera la promotion d'une coopération régionale et sous-régionale susceptible de corriger, **à terme,** les disparités de niveau de développement socio-économique entre **les** pays des deux rives.

Des efforts considérables ont **été** ainsi engagés pour dégager des solutions viables à **des** problèmes politiques **incontournables** qui restent **à** résoudre, sur la base du respect du principe de l'autodétermination des peuples et de l'égalité souveraine des Etats. Certaines crises régionales **sont** en passe **de connaître** une nouvelle ère **favorable** à leur règlement définitif par la prise en **charge** des **causes** fondamentales à l'origine de leur éclatement.

M. Fouathia (Algérie)

C'est ainsi que la Conférence de Madrid, à laquelle mon pays a été **convie**, avec le statut d'observateur, a ouvert des perspectives qui pourraient se révéler très encourageantes pour la **promotion** de la paix et de la sécurité internationales **au** Moyen-Orient, **sur** la base du règlement **du conflit** israélo-arabe et **de son** noeud gordien, la question palestinienne, pour la satisfaction des droits inaliénables du peuple palestinien.

L'Algérie **se** réjouit de ce que les pays des deux rives du bassin méditerranéen aient finalement convenu d'établir des relations multiformes et également de se concerter sur les problèmes touchant **à** la **sécurité** de la région dans ses différents aspects. C'est ainsi qu'il est envisagé, dans un proche avenir, la tenue de la **conférence** sur la sécurité et la coopération en Méditerranée, dont le principe a **été** retenu par les Etats riverains lors de la **réunion** des ministres des affaires **étrangères à** Rome en 1990. Ce résultat a été l'**aboutissement** d'efforts persévérants depuis le début du processus de la **Conférence sur** la sécurité et la coopération en Europe.

Parallèlement **à** cela, les pays riverains de la Méditerranée ont continué d'oeuvrer pour la promotion de la paix et de la sécurité dans le bassin en renforçant davantage leurs **liens** traditionnels multiformes. Pourtant, la paix et la **sécurité** de l'ensemble méditerranéen demeurent exposées **à** des dangers réels, **ce's que** la persistance de foyers de tension, la poursuite d'opérations et d'activités militaires dans certaines parties de la Méditerranée, ainsi que les disparités de niveau de développement et la négation des droits fondamentaux **à** l'autodétermination et **à** la dépendance des peuples de la région,

C'est face **à u** tel contexte et aux dangers que recèlent les récents **bouleversements** dans le monde qu'a **été** instituée l'Union du Maghreb arabe, qui vient de se doter récemment d'instances et d'instruments pour la promotion des objectifs d'intégration économique et de coopération avec d'autres ensembles régionaux. En **même** temps que les structures de l'Union du Maghreb arabe sont mises en place, un forum des Etats du bassin occidental de la Méditerranée est né, puis élargi à 10 pays, dont les cinq Etats **maghrôbins**, les quatre **pays** du sud de l'Europe ainsi que Malte. Ce forum, qui prend en charge les préoccupations spécifiques des pays du bassin occidental de la Méditerranée, s'est révéle, **à** l'issue de sa deuxième réunion, un cadre approprié pour la

M. Fouathia (Algérie)

promotion du dialogue entre les pays maghrébins et la Communauté économique européenne et pour la construction de relations solides entre les deux ensembles géographiques.

En effet, à la suite de la réunion tenue à Rome en 1990, Alger a abrité, en octobre dernier, une conférence conjointe des 10 pays riverains du bassin occidental de la Méditerranée au niveau des ministres des affaires étrangères. La déclaration publiée à cette occasion indique notamment la nécessité d'**assurer la sécurité**, la paix et la stabilité de tous les **Etats** de la région ainsi que le respect du droit du peuple palestinien à l'autodétermination, la mise en oeuvre des Accords de Taef sur le Liban et l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité sur le retrait des troupes israéliennes du Sud-Liban. Au plan économique, il a été souligné la **nécessité** de créer des instruments financiers en vue d'assurer un codéveloppement de l'ensemble de la région. Cet état d'esprit ne manquera pas d'avoir une influence positive sur les travaux futurs du forum des 10 Etats du bassin occidental de la Méditerranée ainsi que sur le renforcement et la consolidation des différents aspects **touchant la sécurité** en Méditerranée.

C'est ainsi qu'il est envisagé la tenue d'un sommet des pays du **bassin** occidental de la Méditerranée à Tunis, en janvier prochain, qui ne manquera pas de contribuer au renforcement de la sécurité et de la coopération en Méditerranée occidentale. Cette dynamique de dialogue, de concertation et de coopération projette de valoriser les caractéristiques spécifiques de la zone occidentale de la Méditerranée. Tous les efforts consentis en ce sens visent, en fait, l'objectif communément partagé par tous les Méditerranéens, consistant à établir une zone de paix, de sécurité et de coopération dans cette région du monde qui a été, par le passé, le théâtre d'affrontements sanglants.

Toutes ces initiatives ne doivent pas pour autant nous faire perdre de vue **les** principes de l'indivisibilité et de la globalité de la sécurité en Méditerranée, auxquels mon pays souscrit totalement et demeure indéfectiblement attaché. De plus, cette dynamique dans le bassin occidental de la **Méditerranée** ainsi que les concertations des pays balkaniques engagées lors de la rencontre de Tirana et d'autres initiatives similaires, sont autant de précautions destinées à assainir le climat politique **général** et à créer les

M. Fouathia (Algérie)

conditions favorables à la tenue de la conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée tant souhaitée par les Etats de la région.

Pour conclure, je voudrais saisir cette occasion pour renouveler la détermination de mon pays de continuer à oeuvrer indéfectiblement à la réalisation de tous les principes de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité et de la coopération internationales, laquelle garde à nos yeux toute sa validité, notamment dans une telle conjoncture, caractérisée par des bouleversements aux conséquences imprévisibles.

M. Fouathia (Algérie)

La paix et la sécurité internationales ne sont pas tributaires de la seule absence d'opérations de guerre, mais aussi, et surtout, d'une coopération économique et sociale à même de garantir l'universalité d'une stabilité durable. S'il est annoncé, la fin d'une ère et l'avènement d'une autre pleine de promesses, la communauté des pays en développement est en droit d'attendre les dividendes de ce changement et surtout une solution urgente et adéquate à leurs problèmes particuliers.

M. METE (Albanie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, prenant la parole pour la première fois à la Commission, je voudrais, par votre intermédiaire, féliciter M. Mroziewicz ainsi que les membres du bureau, de leur élection et de la manière dont nos délibérations sont menées. Le relâchement des tensions et les efforts de coopération et de paix entre les Etats ont été des éléments majeurs de la politique étrangère de l'Etat albanais. L'Albanie a toujours appuyé les mesures concrètes de coopération adoptées par les autres Etats dans les Balkans, en Méditerranée et dans d'autres régions, et elle considère la coopération dans tous les domaines comme un élément constructif de paix et de sécurité entre les pays de la région de la Méditerranée. En tant que pays méditerranéen, l'Albanie appuie les efforts qui l'intéressent directement - déployés pour renforcer la sécurité et la coopération dans la région en tant que partie intégrante de la sécurité et de la coopération internationales. Elle estime que toute mesure destinée à renforcer véritablement la paix et la sécurité, et à encourager aussi la coopération entre les pays de la région, aidera à faire une zone de paix de la région de la Méditerranée - qui est actuellement une arène d'affrontement militaire potentiel.

Dans sa politique étrangère la République d'Albanie attache une grande importance à la liberté, à la dignité humaine, à l'autodétermination des peuples et à la sauvegarde de la paix et de la coopération. Elle est convaincue qu'une telle politique est propre à accroître la confiance entre les pays voisins et les autres nations. L'Albanie continuera à poursuivre cette politique, persuadée qu'elle contribuera aussi à améliorer la situation dans la région des Balkans et celle de la Méditerranée, et elle demande aux autres pays d'en faire autant. En tant que pays balkanique, méditerranéen et européen, l'Albanie appuie en priorité toute initiative tendant à renforcer la

M. Mete (Albanie)

sécurité et la coopération **dans** ces régions. Si la tolérance, la compréhension et le respect **à l'égard des** minorités et des populations ethniques ne prévalent pas dans les relations entre pays **voisins**, il est **impossible** d'envisager **de** renforcer la **sécurité** et la **coopération** dans la région des Balkans, de la **Méditerranée** et de l'Europe. L'exemple donné par la **Communauté** européenne devrait être perçu comme un modèle de réalité historique, de la **même manière** que le **processus** de la Conférence sur la sécurité et la **coopération** en Europe (**CSCE**) qui peut aussi servir **de modèle** pour la région de la **Méditerranée**.

En tant que **pays** méditerranéen, l'Albanie est directement concernée par l'évolution politique, économique et militaire et par les situations tendues qui se font **jour** de temps en temps **dans la région**. Mais les situations tendues en **Méditerranée** ne sont pas des **phénomènes séparés**; elles **sont liées à** la situation au **Moyen-Orient**, dans le Golfe et ailleurs.

Les **événements** positifs survenus récemment dans les relations internationales, l'indépendance et la souveraineté de chaque pays, et la volonté des peuples de vivre en paix et amicalement imposent de grandes responsabilités **à** chacun **des pays** de la Méditerranée **et au-delà**, pour encourager le dialogue, la tolérance, la coopération et le renforcement de la confiance par le **biais** de **solutions stables**, et de moyens pacifiques, fondés sur le **respect des principes** des Nations Unies.

Les **événements** qui se sont produits cette année **dans** le Golfe ont permis **à** des Etats **de s'allier**, **sous** les auspices **des Nations Unies**, pour **mettre fin** aux actes **hostiles** perpétrés contre l'indépendance de petits **Etats**. **Mais** la leçon que nous tirons de cette action concertée des Etats doit nous aider à nous engager **sur** la **vole d'une solution globale** des problèmes existants, parce que la **sécurité** ne peut **être séparée de** la tolérance mutuelle et d'un **régime** régional **stable** de coopération, fondé sur **les** règles et les principes acceptés **par tous les** Etats.

La contribution nécessaire au relâchement de la tension devrait être **globale**, **et toute** solution des problèmes du Moyen-Orient et de la Méditerranée **doit être accompagnée** de **mesures** destinées **à** mettre fin aux **rêves** d'hégémonie, à la reprise de la course aux armements, **à** la présence de troupes et **d'armes** étrangères qui **déstabilisent** la région, et à la violation des lois du droit

M. Mete (Albanie)

international. Des problèmes qui n'ont pas encore trouvé de solution, comme ceux qui **subsistent** entre **les** Arabes et Israël ou ceux que furent les questions du Liban et de Chypre, sont prioritaires. Pour les **résoudre** il faut encourager la coopération entre les Etats afin de parvenir **à** une solution globale **et progressive** et créer un équilibre qui devrait être favorable **au** relâchement de la tension et au renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée.

Le Gouvernement albanais **estime** que le renforcement de la sécurité et de la coopération entre les pays de la **Méditerranée** et au-delà, et l'élimination des facteurs gênants et des barrières économiques et politiques contribuent à la solution des problèmes du Moyen-Orient et de **la Méditerranée**, ainsi qu'à l'instauration d'une nouvelle tradition de **sécurité** et de compréhension mutuelle. Il pense également qu'une relation entre le processus de la CSCE et des processus similaires dans la région de la **Méditerranée** rend la sécurité et la coopération entre les Etats de la Méditerranée, en Europe et **au-delà**, tangible, continue et stable.

Le Gouvernement albanais estime donc intéressante et positive **la** proposition faite **à** propos de la Méditerranée **à** la Conférence sur la **sécurité** et la coopération en Europe, qui s'est tenue l'année dernière **à** Palma de Majorque, concernant la convocation d'une conférence sur la **sécurité** et la coopération en Méditerranée, dans l'esprit du processus **d'Helsinki**. Nous nous félicitons également de la déclaration du 10 octobre 1990, faite par les pays de la Méditerranée occidentale sur la tenue de cette conférence.

Comme **la** Conférence sur la sécurité et la coopération en **Europe**, la conférence qui a été proposée devrait tenir compte des décisions pertinentes de **l'ONU**, qui devrait jouer un rôle direct dans l'organisation et la convocation de celle-ci. Nous sommes convaincus que la sécurité, la coopération économique et les droits de l'homme sous-tendront les travaux de **la** conférence et que celle-ci tiendra dûment compte, tout en les **mettant** en relief, des questions telles que l'intégrité territoriale et l'inviolabilité des frontières, la solidarité économique, l'utilisation des mécanismes existants afin d'éliminer complètement les barrières économiques, le non-recours à la menace ou **à** l'emploi de la force dans le règlement des conflits, la fin de la course aux armements et l'ouverture du dialogue dans les domaines politique, culturel et social.

M. Mete (Albanie)

En résumé, la délégation albanaise est convaincu que seuls des efforts émanant de tous les Etats participants assureront le succès de la Conférence sur la sécurité et la coopération dans la **Méditerranée** et nous permettront d'élaborer une série de principes et un code de conduite durable dans les domaines de la sécurité et de la **coopération** économique, **les** relations humaines et le développement démocratique dans cette région qui est d'une importance vitale pour nos pays, pour l'Europe et au-delà.*

M. WORONIECKI (Pologne) (interprétation de **l'anglais**) : J'ai l'honneur de faire une déclaration aujourd'hui au **nom** des délégations de la République fédérale tchèque et slovaque, de la République de Hongrie et de la République de Pologne sur des questions relatives à la sécurité internationale.

Récemment, des changements rapides et profonds sont intervenus sur la scène internationale. La longue période de la guerre froide a pris fin et, dans son sillage, une période de transformation démocratique profonde et irréversible a commencé en Europe de l'Est et **en Europe** centrale. La division idéologique de l'Europe est maintenant chose du passé depuis l'effondrement final de ses symboles - le Traité de Varsovie et le Conseil pour l'assistance économique mutuelle.

* Le Président assume la présidence.

M. Woroniecki (Pologne)

Le Démantèlement du mur de Berlin et l'unification de l'Allemagne ont peut-être été les preuves les plus marquantes de l'importance du changement intervenu sur **le** vieux continent. L'échec **du coup d'Etat** en Union soviétique, cet été, peut être considéré comme une conséquence logique de ce changement et une victoire spectaculaire des **forces démocratiques** dans cet Etat **multiethnique**.

Le 1er juillet dernier a marqué un **nouveau** tournant dans l'histoire de l'Europe et dans celle du monde entier. Ce jour-là, un protocole - figurant dans le document A9469300 - a été signé **à** Prague mettant fin au Traité de Varsovie. Un terme était donc ainsi mis **à** la division du continent en **deux** blocs militaires opposés.

Le Pacte de Varsovie **était une** conséquence malheureuse d'un passé marqué depuis longtemps par une crise d'identité. Au cours des **années**, avec les manifestations répétitives de sa fonction d'intervention **interne**, le Pacte a progressivement perdu jusqu'à l'apparence d'un rôle de sécurité qui, il **faudrait** bien le dire, s'était **révélé**, dès **le** début, très problématique aux yeux de ses Etats **membres** plus petits. Par la suite, le Pacte est devenu un instrument de plus en plus **figé** de **la** domination politique soviétique sur ces Etats.

Les "Etats du triangle*" ont été la force motrice du processus de **démantèlement** de cette alliance militaire et ont **également été à** l'avant-garde de la transformation démocratique dans cette partie de l'Europe. **Alors** que les nouvelles démocraties, Tchécoslovaquie, Hongrie et Pologne, s'efforçaient de **s'associer** institutionnellement avec la Communauté européenne, des contacts plus larges et des liens plus étroits avec l'organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), **l'Union de l'Europe** occidentale et d'autres institutions européennes **étaient amorcés**.

De la même **manière**, les trois Etats appuient sans réserve l'instauration de nouvelles structures de sécurité et de **coopération** sur le continent, conformément à tous les processus européens, et réaffirment leur engagement à l'esprit et **à** la lettre **de la** Charte de Paris pour une Nouvelle Europe, charte signée à l'issue de la réunion au **sommet** de la Conférence sur la **sécurité** et la coopération en Europe (CSCE).

Les trois Etats sont fermement convaincus qu'outre un certain nombre de raisons objectives, ils possèdent **des** valeurs communes qui nécessitent

M. Woroniecki (Pologne)

l'instauration entre eux de liens plus **étroits** - plus particulièrement, le respect du droit, l'application stricte des droits de l'homme et des **libertés** fondamentales.

Les bases de la coopération entre la Tchécoslovaquie, la Hongrie et la Pologne ont été établies lors des réunions de Bratislava et, particulièrement, de Visegrad, où une Déclaration commune a été adoptée, fixant les principes et directives pour des actions concertées porteuses des **mêmes** aspirations. Cette coopération sous-régionale prouve à l'évidence la viabilité et la crédibilité des "Etats du triangle" en tant que nouveaux partenaires **des** pays démocratiques du continent et au-delà.

Il y a **un mois**, le 6 **octobre**, les dirigeants de la **Tchécoslovaquie**, de la Hongrie et de la Pologne - Vaclav Havel, Joasef Antall et Lech Walesa - se sont réunis à Cracovie pour réexaminer **leur** coopération trilatérale et définir la voie à suivre. Le résultat de cet examen figure dans une déclaration, également publiée comme document des Nations Unies (**A/C.1/46/7**). Dans cette déclaration, les dirigeants soulignent que leur coopération constitue une contribution essentielle au modelage d'un nouvel ordre démocratique mondial dans la région d'Europe centrale et orientale.

A la suite de la dissolution du Traité de Varsovie et du Conseil pour **l'assistance** économique mutuelle qui, jusque-là, avaient **empêché** ces pays de s'intégrer **au** reste du continent, la première tâche de la Tchécoslovaquie, de la Hongrie et de la Pologne a été de s'intégrer totalement aux **systèmes** européens de sécurité politique, économique, juridique et sécuritaire. Sur le plan pratique les trois Etats aspirent, en premier lieu, à une association avec les Communautés européennes, à l'institutionnalisation de leurs relations avec **l'OTAN** et, en général, au renforcement du processus de la CSCE et de ses institutions. Les trois pays sont **déjà membres** du Conseil **de l'Europe** et **sont** sur le point d'achever leurs négociations concernant une association avec les communautés européennes.

Les trois pays attachent une importance toute particulière à la garantie d'une sécurité durable sur le continent, **particulièrement** dans la sous-région de l'Europe centrale et orientale. **Ils** considèrent l'Europe en tant qu'entité une et indivisible où la sécurité de chaque Etat est étroitement liée **à la sécurité** de **tous** les autres, la sécurité européenne **étant** ainsi une et indivisible.

M. Woroniecki (Pologne)

La Tchécoslovaquie, la Hongrie et la Pologne aspirent vivement à développer plus avant leur coopération économique et politique et à coordonner étroitement leurs efforts afin de construire un système européen valable pour toute l'Europe. Elles aspirent également à surmonter toutes les divisions existant en Europe et à encourager de nouvelles formes de coopération entre les Etats du continent afin de promouvoir la paix et de renforcer la sécurité internationale.

A Cracovie, les Ministres des affaires étrangères des trois Etats se sont réunis pour évaluer l'état actuel et les perspectives de coopération entre leurs Etats et l'OTAN. Après avoir exprimé leur satisfaction des contacts déjà créés avec l'Alliance, les ministres ont souligné la nécessité de développer ces contacts pour créer les conditions requises pour une participation directe des "Etats du triangle" aux activités de l'OTAN.

Les trois pays au nom desquels j'ai l'honneur de m'exprimer aujourd'hui constatent avec satisfaction que les pays de l'OTAN ont contribué grandement au processus de démocratisation en Europe orientale et centrale et ont progressivement redéfini leur position en ce qui concerne leur politique étrangère, prenant en compte les préoccupations de la sécurité légitime des Etats de la sous-région en question.

La sécurité en Europe ne peut être sélective. Ainsi l'Europe centrale et orientale ne peut devenir une zone tampon, grise et neutre. En raison de sa situation géographique, elle deviendrait l'objet de rivalités d'Etats plus puissants. Un tel état de fait ne serait de l'intérêt ni du Triangle, ni de l'Europe dans son ensemble.

La Tchécoslovaquie, la Hongrie et la Pologne se félicitent donc de la décision prise par l'OTAN lors de sa session ministérielle de juin dernier à Copenhague - à savoir que la sécurité de l'Alliance est indissolublement liée à la sécurité de tous les Etats en Europe. Pour la même raison, elles se félicitent des décisions adoptées à la réunion au sommet de l'OTAN, tenue récemment à Rome, qui a reconnu la nécessité de renforcer davantage le processus de la CSCE et de créer un mécanisme permettant des consultations et une coopération régulières sur les questions de sécurité entre l'OTAN, les Etats de l'Europe centrale et orientale et aussi l'Union soviétique.

M. Woroniecki (Pologne)

L'Europe a besoin de stabilité tout comme de sécurité. Puisque la sécurité est indivisible, elle est commune à tous les Etats de la CSCE. Le processus d'Helsinki a été et restera un important facteur de l'instauration d'une politique de sécurité européenne commune. Ces mécanismes sont conçus pour permettre un dialogue politique et pour résoudre, voire prévenir, les situations conflictuelles. Il est clair cependant que ces mécanismes ont besoin d'être encore améliorés.

Les "Etats du triangle" participant activement à ce processus veulent y ajouter une nouvelle dimension : la coopération sous-régionale, ceci afin de renforcer et promouvoir la paix et la stabilité régionales et internationales. Conscientes que les caractéristiques propres à chaque région et à chaque sous-région doivent être prises en considération lors de l'élaboration des mécanismes de coopération, les trois délégations espèrent que ce bref résumé de leur façon de percevoir certains aspects de la situation internationale et des mécanismes qui y sont liés sera de nature à intéresser d'autres délégations qui examinent la question des approches sous-régionales à l'égard de la sécurité internationale.*

* Voir A/C.1/46/PV.43, p. 46 et 47.

Mme MASON (Canada) (**interprétation** de l'anglais) : A l'étape actuelle du débat général **sur la sécurité** internationale, j'aimerais faire **quelques** observations sur la structure de **nos** travaux à la **Première** Commission.

Tout d'abord, qu'il me soit permis **de** rappeler la **déclaration** faite plus tôt cet après-midi par notre collègue **de Nouvelle-Zélande**, l'Ambassadeur **M. O'Brien**, dans laquelle il a mis en cause le bien-fondé de la distinction que nous **faisons** entre désarmement, d'une part, et sécurité **internationale**, d'autre part. Il a souligné que **la sécurité internationale** est de fait un aspect de la plus **haute** importance dans toutes **les** délibérations de la Commission à ce sujet.

Le Canada partage cette préoccupation et **se** demande **également** pourquoi la structure de notre ordre du jour - qui commence par **le** désarmement, pour passer à la question de l'Antarctique et se terminer avec la **sécurité** internationale - devrait permettre de dresser **des** barrières **artificielles** entre les objectifs **spécifiques** de limitation **des** armements et de désarmement et le but **général** du maintien de la paix et de la **sécurité** internationales, au lieu de souligner leur **interdépendance**. Il suffit d'examiner les déclarations faites au cours du débat **général** sur le désarmement pour constater que **la plupart des** délégations, sinon toutes, ont été dans **l'impossibilité** de discuter du **désarmement** sans tout d'abord le placer dans le contexte **plus** large de la **sécurité internationale**.

Le Canada **estime** qu'il est temps **de** revoir la structure de notre **ordre** du jour et **d'envisager** de revenir à la pratique précédente : **commencer** par un débat **général** sur la **sécurité** internationale, en tant que tête de chapitre de l'examen par la Commission de tous ses points de l'ordre du jour. **Les** délégations seraient **libres** de faire séparément des **déclarations** sur la question du **désarmement** et sur celle de l'Antarctique, si elles le jugent opportun. D'autre part, cependant, celles qui souhaiteraient d'emblée **grouper** tous **les** aspects pertinents dans une **déclaration** seraient maintenant en mesure de le faire au titre du point de l'ordre du jour "**Sécurité internationale**", qui englobe **tous** les **éléments** connexes. J'ajouterai que je n'entends parler ici que d'une réorganisation éventuelle des débats généraux. Le droit de faire des déclarations sur des points spécifiques de l'ordre du jour demeurerait évidemment inchangé.

Mme Mason (Canada)

Le Canada ne pensa pas que cette **réorganisation** dévalorisera la quatuor de la sécurité **internationale** ou les autres points **spécifiques** de l'ordre du jour s'y rapportant. Au contraire, nous pensons que le résultat permettra de mieux **refléter** l'importance centrale de ce point dans **tous** les travaux de notre **commission**. De même, s'agissant **des points** du **désarmement**, nous espérons que **cela mettra en lumière** leur relation fondamentale avec la sécurité internationale.

Il se pourrait **également** qu'une **meilleure** organisation de nos travaux permette de consacrer **globalement moins** de temps au débat général et davantage de temps à l'examen de points **spécifiques** de l'ordre du jour. Les domaines où se produiraient des doubles emplois seront **plus** évidents et donc plus faciles à éviter. Si cette **hypothèse** s'avère **juste**, nous aurons encore amélioré le fonctionnement **effectif** de cet organe et donc, sa capacité à profiter des nouvelles **opportunités** qui s'offrent à lui.

Prenons l'exemple du registre des **armes classiques** et considérons les **énormes** efforts **déployés par tant de** délégations de toutes **les régions** du monde **pour** que la mise en service du registre **et le démarrage du** processus qu'il prévoit soient, une réussite. Selon nous, la **réponse** très positive de la **Commission à cette initiative**, en **dépit** des difficultés pratiques et des vues divergentes, **manifeste le** profond désir de la vaste majorité des Etats **Membres** d'aller au-delà des **simples** exhortations et de se concentrer sur **les** mesures concrètes que nous **pourrions tous** prendre pour améliorer la sécurité **internationale**.

La paralysie de la **guerre froide** appartenant désormais au passé, nous avons constaté **une** augmentation spectaculaire des possibilités d'agir **concrètement** dans les instances **multilatérales** comme la Première **Commission**. Nous devons **assurer** que nos méthodes de travail améliorent cette capacité **retrouvée** d'agir. Le Canada pense qu'une réorganisation de notre ordre du jour **sera un vaste** pas en avant vers cet objectif. De plus, nous pensons qu'une telle **avancée** est le complément logique **des changements** que nous avons **déjà** apportés à nos méthodes de travail.

Au premier rang de ces changements - ici encore, noté par notre collègue de Nouvelle-Zélande, **l'Ambassadeur O'Brien** - on note la diminution constante du nombre des projets de résolution examinés **par la Commission** et l'augmentation tout **aussi** constante du degré de consensus atteint. Moins

Mme Mason (Canada)

évident, mais selon nous d'une **extrême** importance, est le **fait** que, maintenant plus que jamais, **les projets** de **résolution** exprimant un consensus **constituent** une base convenue d'action et non un simple moyen de dissimuler des divergences.

Le Canada **espère** que les **autres** délégations étudieront **sa** proposition et **feront** connaître **leurs** points de vue **suffisamment** tôt pour qu'une décision soit prise en ce qui concerne **le** programme de travail de la **Première Commission** au cours de la **quarante-septième** session de l'Assemblée **générale** des **Nations Unies**,

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je voudrais assurer le représentant du Canada que **la présidence et** les membres du bureau **étudieront** sa proposition.

M. RAKOTONDRAHMANA (Madagascar) : Monsieur le Président, avant de **commencer**, permettez que je m'acquitta d'un agréable devoir en vous présentant les **sincères** félicitations de la **délégation** de Madagascar pour votre élection unanime **à** la présidence de notre commission. **Représentant** à son compte les propos tenus à votre endroit depuis **le** commencement de **nos** travaux, ma **délégation** rend hommage **à** vos talents de **diplomate** qui nous ont valu cette année des résultats appréciables. Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du bureau.

La sécurité internationale, objet de ce débat, s'est assurément renforcée du fait de la fin des tensions Est-Ouest. Les **différents** accords régionaux ou bilatéraux de désarmement conclus **récemment**, complétés par des initiatives unilatérales de désarmement, notamment dans le domaine nucléaire, ont **éloigné** les risques d'une confrontation militaire globale. Malgré tout, l'immensité des moyens de destruction mutuelle **assurés**, accumulés pendant des décennies et éparpillés pour **échapper à** une première frappe, rend aléatoire leur contrôle avant même leur élimination partielle. Le danger de prolifération horizontale d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive est aggravé par **la** résurgence du nationalisme, de la xénophobie et de l'extrémisme dans des pays en proie **à** une guerre civile ouverte ou larvée.

Sans un désarmement général et complet sous contrôle international, le principe **d'incertitude** dominera l'avenir de **l'humanité**. L'obsolescence des doctrines militaires de la guerre froide offre l'occasion de tirer de l'oubli un aspect fondamental du mandat du **Conseil** de sécurité.

M. Rakotondramboa (Madagascar)

L'Article 26 de la Charte des Nations Unies dispose en effet :

"Afin de favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité Internationales en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde, le Conseil de sécurité est chargé, avec l'assistance du Comité d'état-major prévu à l'Article 47, d'élaborer des plans qui seront soumis aux Membres de l'Organisation en vue d'établir un système de réglementation des armements. "

En conférant au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, les Etats Membres comptent en vérité sur la mise en place d'un système de sécurité collective assuré par l'Organisation des Nations Unies qui aurait le monopole de l'emploi de la force dans des conditions et selon des règles conformes aux buts et principes de la Charte. Pour être crédible, un tel système doit réserver au Conseil de sécurité un pouvoir d'orientation, de supervision et de contrôle en ce qui concerne l'exécution des mesures que celui-ci a autorisées.

Une condition essentielle du succès des opérations de maintien de la paix réside dans le fait qu'elles s'appuient sur l'autorité politique et morale de l'Organisation des Nations Unies tout entière. Elles sont autorisées par le Conseil de sécurité, placées sous le commandement du Secrétaire général, et assurées dans leur financement par l'Assemblée générale. Le travail en symbiose de trois organes principaux de l'Organisation multiplie l'efficacité opérationnelle sur le terrain. Il favorise également la transparence dans le fonctionnement du système et préserve les principes démocratiques qui étayent le processus de décisions à l'organisation des Nations Unies.

Cependant, prévenir valant mieux que guérir, et l'action coercitive devant être le moyen de dernier recours, il convient d'intégrer dans le système de sécurité collective les mécanismes pour anticiper et empêcher les conflits. Outre les possibilités offertes par la Charte en matière de diplomatie préventive, on pourrait imaginer des formes d'action novatrices, concrètes et efficaces d'alerte. Le Secrétaire général devrait disposer de ressources suffisantes pour la collecte et l'analyse des situations qui pourraient mettre en danger la paix et la sécurité internationales pour pouvoir en informer le Conseil de sécurité. Le Conseil lui-même devrait

M. Rakotondramboa (Madagascar)

périodiquement passer en revue les **zones** de conflit potentiel pour la prise de **mesures préventives éventuelles**. Le Conseil ou le Secrétaire général devraient pouvoir **dépêcher** plus souvent des missions **d'enquête** au titre d'établissement des **faits**. Les **parties** à un conflit devraient prendre l'habitude de soumettre leurs différends à la Cour internationale de **Justice**. La juridiction obligatoire de la Cour internationale de Justice devrait être universellement acceptée. Il n'y a de paix, en effet.. **que** si les **Etats** acceptent de se plier **aux règles** communes, de respecter les normes du droit international et les **décisions** de la Cour internationale de **Justice**.

Une conception globale de la sécurité doit inclure les menaces à la paix internationale non seulement de nature militaire **mais** encore de caractère non militaire, et qui font intervenir **des** questions aussi complexes que **les** droits de l'homme, la décolonisation, l'inégalité économique flagrante, tant à l'intérieur des nations qu'entre celles-ci, la **misère, la** famine, la privation, le fardeau de la dette, les maladies, l'abus de la drogue, le terrorisme **sous** toutes ses **formes**, les catastrophes naturelles, et la dégradation de l'environnement.

La dégradation continue de l'environnement, **résultant** de la destruction des forêts, la **sécheresse**, l'érosion du sol, la salinité et la détérioration des ressources en eau, la perte de la diversité biologique, la pollution de l'air et de l'eau ainsi que le **changement** climatique et la destruction de la couche d'ozone compromettent le développement économique et social. La protection de l'environnement fait cependant partie **intégrante** du processus de développement, car la crise écologique est intimement liée à la pauvreté, à la **détérioration** des conditions de santé, et à la pression démographique. Il est à espérer que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le **développement**, prévue au Brésil en juin 1992, permettra d'élaborer des stratégies pour inverser les effets de la dégradation **écologique** dans le **contexte** d'efforts nationaux, régionaux et internationaux accrus et de promouvoir **un développement** durable dans tous les pays.

Les réformes économiques **entreprises** pour sortir du **sous-développement** sont handicapées, quand elles ne sont pas simplement annulées, par l'effondrement des cours des matières premières, le poids de la dette

M. Rakotondramboa (Madagascar)

extérieure et l'insuffisance des ressources disponibles. L'euphorie initiale, née de la reconnaissance universellement partagée que le développement réel exige le respect des droits civils et politiques et de toutes **les** libertés fondamentales, a maintenant fait place **à** une évaluation plus sobre de la nature et de la portée des résultats **à** attendre. Des obstacles formidables restent à surmonter, et il est difficile de trouver un équilibre entre les réformes économiques, sociales et environnementales, d'une part, et leurs conséquences politiques, d'autre part.

Rendre irréversibles les acquis démocratiques en créant un environnement **économique** global favorable est un impératif absolu. La complexité des problèmes exige le renforcement de la **coopération** économique multilatérale. La restructuration et la revitalisation en cours de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes ont déjà donné lieu à d'importantes décisions. Ces réformes devront être soutenues et menées **à** terme **afin** que notre organisation puisse répondre pleinement aux besoins de la communauté **internationale**.

Investie d'une mission mondiale au service de la paix fondée sur la justice, le progrès social, le développement et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, l'Organisation des Nations Unies seule est à même de relever les défis auxquels nous sommes confrontés. De notre action commune, de notre coopération et de notre solidarité dépendent la paix et la sécurité internationales futures.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je signale aux membres de la **Commission** que certaines **délégations** m'ont demandé que le délai pour la présentation des projets de résolution pour les points 67 et 68 de l'ordre du jour soit reporté à demain 26 novembre 1991 à midi pour que les consultations en cours puissent être menées à bonne fin. Je propose donc de reporter la date limite à demain midi, étant entendu que l'application de la règle dite des 24 heures sera suspendue afin de permettre à la Commission de terminer ses travaux comme prévu. Les membres du Comité acceptent-ils que le délai soit ainsi reporté?

Il en est ainsi décidé

M. STEFANINI (France) : Ma délégation s'interroge. Si nous repoussons à demain midi la date limite de dépôt des projets de résolution, les textes ne seront pas distribués en fait avant mercredi matin. Dans ces conditions, aurons-nous toujours le temps de nous prononcer sur ces projets de résolution dans la journée de mercredi? Ma délégation aurait des difficultés sur ce point. Nous n'avons aucune difficulté à accepter le report à demain midi de la date de dépôt des projets de résolution mais, par contre, nous aurions dans ce cas-là une difficulté à nous prononcer dès mercredi sur ces projets.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Secrétaire de la Commission souhaite exprimer une opinion sur ce point. Je lui donne la parole.

M. KHERADI (Secrétaire de la Commission) (interprétation de l'anglais) : Je ne voudrais certainement pas devancer la pensée du Président: nous avons entendu ses **remarques** concernant la décision, puis la déclaration du **représentant** de la France. Il n'y a pas grand-chose à ajouter sinon d'assurer les membres que nous ferons de notre mieux. Selon l'heure à laquelle nous les recevrons, nous nous efforcerons de faire distribuer les **textes** des projets de résolution demain dans l'après-midi si possible. Bien entendu, beaucoup dépendra des différents services du Secrétariat auxquels nous ferons appel. Mais nous ferons de **notre** mieux, si nous recevons les projets vers 11 heures, 11 h 30 au plus tard - je crois **même** que l'un des textes sera disponible dès ce soir - pour **les** distribuer dans la version bleue. si possible avant demain soir, et la Commission devra bien sûr se prononcer **en** conséquence.

Le PRESIDENT (interprétation de **l'anglais**) : Il semble qu'il existe au moins une bonne probabilité que **les** textes soient distribués à temps pour nous permettre de les examiner et de les discuter. Le représentant de la France est-il satisfait de cette réponse?

M. (France) NI : Si les projets de résolution sont effectivement disponibles dans **l'après-midi** de demain, ma délégation n'a aucune objection **à** ce que nous nous **prononcions à** leur sujet mercredi matin.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puis-je **considérer** que ma proposition est approuvée par les membres de la Commission?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 17 h 15.